

RENFORCEMENT DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES URBAINS ET PÉRIURBAINS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION DANS LE CONTEXTE DE L'URBANISATION ET DE LA TRANSFORMATION RURALE

AVANT-PROJET

Justification

i) D'ici à 2050, la population urbaine mondiale devrait pratiquement doubler, ce qui fera de l'urbanisation l'un des principaux moteurs de la transformation du XXI^e siècle¹. Étant donné que l'on estime que 1,7 milliard des 2,2 milliards de personnes en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave vivent déjà dans des zones urbaines ou périurbaines, cette croissance urbaine rapide représente un défi de taille pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde.

ii) L'urbanisation et la périurbanisation résultent de transformations interdépendantes dans la démographie, l'économie, la culture, les systèmes sociaux, l'utilisation des terres, la technologie et l'innovation. Pour comprendre les changements qui se produisent d'un bout à l'autre des systèmes agricoles et alimentaires, il faut donc réfléchir sous l'angle du continuum rural-urbain, afin de cerner les liens de plus en plus nombreux qui se tissent entre les zones urbaines, périurbaines et rurales, ce qui est essentiel pour répondre aux dynamiques socioéconomiques, planifier une distribution efficace des ressources et élaborer des politiques qui traduisent les réalités complexes de ces communautés interdépendantes.

iii) Reposant sur une réflexion menée le long du continuum rural-urbain, les présentes recommandations de politique générale du CSA sont vues comme un outil d'orientation ciblé et axé sur l'action qui doit renforcer la capacité des habitants des zones urbaines et périurbaines à réaliser leur droit à l'alimentation face à de nombreux défis, parmi lesquels le changement climatique, l'instabilité politique, les ralentissements économiques, la croissance des inégalités, les conflits et l'urbanisation rapide et non planifiée.

iv) Dans les présentes recommandations de politique générale, le CSA reconnaît que la complexité des systèmes alimentaires urbains et périurbains demande une approche systémique qui intègre des processus de gouvernance multisectoriels, multiniveaux, multilatéraux et multi-acteurs, au sein et au-delà de l'État, afin de promouvoir un environnement politique favorable qui donne aux parties prenantes les moyens d'agir et favorise la collaboration en vue de créer des systèmes alimentaires équitables, résilients et durables. Il est particulièrement important de souligner le rôle clé des pouvoirs publics locaux pour ce qui est de favoriser l'innovation et de façonner les systèmes alimentaires pour parvenir à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

v) En parallèle, pour garantir la sécurité alimentaire et la nutrition le long du continuum rural-urbain, il faut adopter des politiques qui visent à corriger les inégalités et qui s'inscrivent dans le cadre des droits humains, notamment le droit à l'alimentation, le droit à l'eau, le droit à un logement suffisant et le droit à un travail décent à tous les niveaux de la gouvernance. Cela suppose de s'acquitter des obligations relatives aux droits humains et de respecter différents principes, parmi lesquels la participation, la responsabilité, la non-discrimination, la transparence, la dignité humaine, l'autonomisation et l'état de droit.

vi) Les présentes recommandations de politique générale sont adressées principalement aux autorités nationales et infranationales, en particulier aux services régionaux, métropolitains ou municipaux. Elles sont aussi adressées aux associations privées, aux fondations philanthropiques, aux organisations de la société civile, aux organisations internationales, aux universités et aux établissements d'enseignement supérieur. Elles ont un caractère facultatif et non contraignant et doivent être interprétées et appliquées conformément aux obligations contractées en vertu du

¹ [A/RES/71/256](#) – Nouveau Programme pour les villes.

droit national et international en vigueur et dans le respect qui s'impose des engagements pris volontairement dans le cadre d'instruments régionaux et internationaux, et en application des conditions prévues par les systèmes juridiques nationaux et leurs institutions. Elles s'appuient sur les instruments pertinents établis par le CSA en matière de politiques et les complètent, et s'inspirent du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN) intitulé [*Renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale.*](#)

A. Systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Production

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, doivent:

1. donner la priorité à l'accès équitable à la terre, à l'eau, au financement, à l'innovation et à la technologie, ainsi qu'aux autres ressources servant à la production alimentaire pour répondre aux besoins des personnes les plus pauvres, les plus vulnérables et qui risquent le plus d'être laissées pour compte² (*Accès aux ressources*);
2. élaborer et mettre en œuvre des politiques de zonage de l'utilisation des terres, y compris la foresterie et le verdissement, qui protègent et soutiennent l'agriculture urbaine, l'élevage et les activités de pêche (*Politiques de zonage*);
3. donner la priorité aux services de vulgarisation agricole qui préservent les ressources naturelles, améliorent la santé des sols et protègent la biodiversité. Cela pourrait supposer de promouvoir des approches agroécologiques et d'autres approches innovantes³, des stratégies axées sur la bioéconomie ainsi que des pratiques régénératrices tenant compte de la nutrition, entre autres (*Services de vulgarisation*);
4. renforcer l'accès équitable des acteurs des systèmes alimentaires aux programmes de renforcement des capacités pour l'utilisation de l'innovation et des technologies, telles que la culture hydroponique économe en eau, l'agriculture verticale et d'intérieur, les systèmes d'énergie renouvelable, l'intelligence artificielle, ainsi que les innovations sociales telles que les jardins communautaires (*Innovations*).

Activités intermédiaires (stockage, transformation, transport, vente en gros)

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, le secteur privé et la société civile doivent:

5. renforcer les investissements publics et privés dans les infrastructures et la logistique, ainsi que les capacités dans les segments intermédiaires des chaînes de valeur alimentaires urbaines, afin d'améliorer l'accès aux aliments frais et périssables tout en soutenant les économies locales et en favorisant la durabilité. Cela pourrait nécessiter d'accroître les investissements dans l'innovation et la technologie, par exemple des systèmes de stockage résistants aux aléas climatiques, économes en énergie et abordables, des emballages biodégradables

² Aux fins des présentes, les personnes *les plus pauvres, les plus vulnérables et qui risquent le plus d'être laissées pour compte* sont: les femmes, les petits exploitants, les agriculteurs familiaux, les paysans, les agriculteurs sans terre, les ouvriers agricoles, les sans-abri, les travailleurs du secteur informel, les migrants, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les réfugiés, les peuples autochtones, les communautés locales, les groupes raciaux et ethniques minoritaires, les personnes porteuses d'un handicap ou d'une maladie chronique, les personnes âgées et les jeunes, garçons et filles.

³ Conformément aux recommandations de politique générale du CSA sur les [*approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition*](#), de 2021.

ou recyclables et des plateformes numériques pour exploiter efficacement les possibilités offertes par les systèmes alimentaires urbains et périurbains (*Investissements*);

6. encourager les innovations sociales, notamment l'agriculture soutenue par la communauté, les coopératives alimentaires, les pôles alimentaires et les marchés de producteurs, qui améliorent l'accès à des aliments sains et nutritifs tout en contribuant à l'équité, à l'inclusion sociale et à la résilience le long du continuum rural-urbain (*Innovations sociales*);
7. favoriser la diversité des acteurs des systèmes alimentaires et soutenir les marchés de gros ouverts à tous afin de renforcer les liens avec les petits producteurs et les acteurs du secteur informel, en veillant à l'équité des pratiques dans la chaîne d'approvisionnement afin de redistribuer la valeur. Cela pourrait impliquer de soutenir le recours à l'innovation et aux technologies pour les petites entreprises qui relient les consommateurs aux petits producteurs au moyen de plateformes numériques et de services de livraison (*Chaînes d'approvisionnement inclusives*).

Marché et commerce de détail

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, doivent:

8. soutenir les marchés territoriaux et les chaînes d'approvisionnement plus courtes qui intègrent les fonctions urbaines et rurales dans la planification urbaine nationale et infranationale, pour ainsi promouvoir la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles et des terres, ainsi qu'un meilleur accès aux produits frais pour tous les habitants le long du continuum rural-urbain (*Marchés territoriaux*);
9. protéger et soutenir les marchés traditionnels en renforçant les investissements dans les infrastructures, les activités, la logistique, l'innovation et la technologie et l'accès à l'eau et à une énergie abordable, ainsi qu'en offrant des possibilités de renforcement des capacités et de formation aux acteurs de la chaîne de valeur, en particulier aux vendeurs du secteur informel, afin d'améliorer les normes de sécurité sanitaire des aliments le long du continuum rural-urbain (*Sécurité sanitaire des aliments*);
10. rééquilibrer les rapports de force le long du continuum rural-urbain afin de favoriser la concurrence et la diversification des circuits de distribution alimentaire. Cela implique de soutenir les marchés traditionnels et communautaires, les vendeurs d'aliments sur la voie publique, les supermarchés, les services de livraison en ligne, ainsi que les canaux non marchands, tels que l'approvisionnement alimentaire, les cuisines communautaires et solidaires et les banques alimentaires, qui permettent un accès équitable à des aliments adaptés, salubres, nutritifs et abordables, qui favorisent les moyens d'existence et renforcent la résilience des ménages (*Distribution diversifiée*);
11. renforcer les capacités des paysans, des petits exploitants et des agriculteurs familiaux – notamment les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales – d'accéder aux marchés internationaux, régionaux, nationaux et locaux, en renforçant les coopératives, les collectifs d'agriculteurs, les associations, les syndicats et les réseaux, ainsi que d'autres organisations, tout en promouvant l'entreprise et l'esprit d'entreprise, de sorte à renforcer leur pouvoir de négociation et à leur permettre de participer effectivement aux chaînes de valeur des systèmes agricoles et alimentaires, notamment sur les marchés territoriaux⁴ (*Participation de tous les acteurs aux marchés*);

⁴ Conformément aux [recommandations de politique générale du CSA sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition](#), de 2024.

12. stimuler l'achat d'aliments sains et produits de manière durable, en particulier dans les régions où sévit une pauvreté multidimensionnelle, y compris au moyen d'instruments réglementaires appropriés, tels que les étiquettes d'avertissement nutritionnel et les mesures fiscales qui favorisent la consommation d'aliments frais (*Instruments réglementaires et fiscaux*);
13. favoriser les changements de comportement pour que les consommateurs fassent des choix alimentaires plus sains, au moyen d'une éducation alimentaire et nutritionnelle ciblée, de campagnes de sensibilisation, qui peuvent comprendre des campagnes d'éducation du public, d'échanges interpersonnels et de dialogues communautaires, afin d'influencer positivement les connaissances, les attitudes et les normes sociales (*Éducation nutritionnelle*).

Marchés publics et initiatives non marchandes

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, doivent:

14. donner la priorité aux programmes d'achats publics axés sur la nutrition, par exemple les programmes d'alimentation scolaire, et y investir, en stimulant la production locale d'aliments, en donnant la priorité aux petits exploitants et en ciblant les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables le long du continuum rural-urbain, afin d'atteindre de nombreux objectifs liés à la nutrition, à la durabilité, à la biodiversité, à l'inclusion sociale et à la résilience des moyens d'existence (*Programmes d'achat de produits alimentaires*);
15. renforcer les capacités des pouvoirs publics à fournir une aide alimentaire en cas de crise, en tirant parti du champ d'action de la société civile et des réseaux locaux, et veiller à ce que l'aide alimentaire apportée par les organisations internationales renforce les systèmes alimentaires locaux et nationaux pour une résilience à long terme (*Assistance alimentaire*).

Pertes et gaspillage alimentaires

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, et toutes les parties prenantes doivent:

16. s'efforcer de réduire autant que possible les pertes et le gaspillage alimentaires à tous les stades de la chaîne de valeur alimentaire le long du continuum rural-urbain: en mettant à disposition des infrastructures utiles, par exemple de l'ombrage et des unités de stockage frigorifique, en facilitant l'accès des acteurs du secteur informel à l'innovation et à la technologie afin d'accroître la disponibilité des aliments frais et de conserver les denrées périssables, en dispensant des formations et en mettant à disposition des ressources, et en soutenant l'économie circulaire par des programmes de redistribution qui réaffectent les excédents alimentaires et réduisent les déchets, ainsi que par l'adoption de pratiques durables telles que le compostage (*Pertes et gaspillage alimentaires*).

B. Systèmes alimentaires urbains et périurbains interdépendants qui ont des incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, doivent:

17. stimuler l'accès de tous, sans discrimination, aux infrastructures physiques et sociales de base et l'investissement en leur faveur, notamment le logement, une énergie fiable et abordable, une eau potable salubre, l'assainissement, la gestion des déchets, l'éducation et les technologies de l'information et de la communication pour permettre une alimentation saine, une manipulation plus sûre des aliments, leur nettoyage, ainsi que la préparation et la cuisson des repas à la maison, en ciblant les habitants et les quartiers à faible revenu (*Infrastructures physiques et sociales*);

18. accroître les investissements responsables dans les infrastructures, y compris pour le transport, les services et les technologies, et veiller à ce qu'ils bénéficient aux régions où sévit une pauvreté multidimensionnelle, en adoptant des approches territoriales et en renforçant le commerce et les liens avec les marchés aux niveaux local, national, régional et international (*Meilleure connectivité*);
19. travailler à rendre plus équitable et plus abordable l'accès à des services de santé de qualité pour tous le long du continuum rural-urbain, pour améliorer les résultats obtenus s'agissant de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en particulier pour les femmes en âge de procréer, enceintes ou allaitantes et pour les enfants (*Services de santé*);
20. incorporer et intégrer explicitement les enjeux alimentaires, notamment en ce qui concerne l'infrastructure du commerce des produits alimentaires, dans la planification urbaine afin que tous les habitants le long du continuum rural-urbain, quels que soient leur revenu, leur race ou le lieu où ils se trouvent, aient accès à des aliments nutritifs et abordables (*Planification urbaine*);
21. concevoir des interventions qui intègrent la réduction des risques de catastrophe dans la planification et la conception urbaines, en donnant la priorité à l'atténuation des risques climatiques, en améliorant la résilience des chaînes d'approvisionnement et en renforçant les infrastructures essentielles, telles que les entrepôts frigorifiques et les réseaux de distribution, afin que les besoins des habitants des zones urbaines et périurbaines en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition continuent d'être satisfaits en temps de crise (*Chaînes d'approvisionnement résilientes*);
22. intégrer l'aménagement du territoire dans les politiques de sécurité alimentaire pour les zones urbaines et périurbaines afin de favoriser l'utilisation durable des terres et de préserver les terres agricoles, les forêts urbaines et les espaces verts, de renforcer l'atténuation du changement climatique, d'œuvrer en faveur de la biodiversité et de la résilience des systèmes alimentaires et de favoriser la réduction des risques de catastrophe. Cela suppose de renforcer la coordination entre l'aménagement du territoire et la gouvernance des systèmes alimentaires afin de gérer la croissance urbaine tout en renforçant la résilience des systèmes alimentaires le long du continuum rural-urbain (*Aménagement du territoire*);
23. intégrer la sécurité alimentaire dans les politiques de logement et de zonage en soutenant les solutions de production alimentaire dans le cadre bâti, notamment les fermes urbaines, les infrastructures vertes et l'utilisation d'espaces sous-utilisés tant dans les nouveaux projets de promotion que dans les zones urbaines qui ont besoin d'être améliorées. Repérer et supprimer les obstacles réglementaires à l'agriculture urbaine, en particulier dans les régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire (*Logement et zonage*);
24. promouvoir l'accès au travail et à un emploi décents dans les systèmes alimentaires le long du continuum rural-urbain, en prêtant particulièrement attention aux jeunes⁵ et aux travailleurs saisonniers, en renforçant et en faisant appliquer les cadres réglementaires et les lois de sorte que les salaires versés assurent un niveau de vie suffisant (*Travail et emploi décents*);
25. développer des programmes de protection sociale, y compris des programmes de transferts monétaires conditionnels et adaptés aux chocs, et y investir, pour répondre aux besoins particuliers des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables le long du continuum rural-urbain, en accordant la priorité aux jeunes et aux femmes (*Protection sociale*).

⁵ Conformément aux recommandations de politique générale du CSA sur la [promotion de la participation et de l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires pour la sécurité alimentaire et la nutrition](#), de 2022.

C. Gouvernance urbaine et périurbaine au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Les pouvoirs publics nationaux doivent:

26. veiller à ce que le financement municipal soit suffisant et cohérent avec les mandats des municipalités, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, et définir et promouvoir des approches innovantes de mobilisation de ressources, telles que les obligations municipales et les partenariats public-privé (*Financement et mobilisation de ressources*);
27. inclure les pouvoirs publics locaux et infranationaux dans l'élaboration des politiques et stratégies nationales pour la sécurité alimentaire et la nutrition (*Gouvernance inclusive*).

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, doivent:

28. développer et renforcer les capacités des acteurs du système alimentaire le long du continuum rural-urbain, en particulier celles des acteurs les plus pauvres, les plus vulnérables et qui risquent le plus d'être laissés pour compte, afin qu'ils participent efficacement à la prise de décision et l'influencent, y compris dans les domaines liés au commerce et à l'investissement, en améliorant leurs connaissances financières et leurs compétences concernant les dynamiques des marchés, les régimes fonciers, la résilience climatique ou encore la sensibilisation des consommateurs, par exemple (*Renforcement des capacités*);
29. s'efforcer d'aligner les réglementations et politiques commerciales sur les mesures prises aux niveaux national et infranational pour rendre l'accès à l'alimentation saine plus équitable et rendre cette alimentation plus abordable (*Cohérence des politiques*);
30. renforcer la faculté d'agir des acteurs du système alimentaire le long du continuum rural-urbain, en particulier les acteurs les plus pauvres, les plus vulnérables et qui risquent le plus d'être laissés pour compte, en favorisant leur inclusion, leur participation et leur représentation effectives dans des plateformes multiniveaux, multi-acteurs et multisectorielles, telles que les conseils chargés des politiques alimentaires (*Faculté d'agir*);
31. favoriser, soutenir et financer la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ainsi que la coopération infranationale, la coopération décentralisée et la coopération de ville à ville pour aider à atteindre un niveau de vie suffisant, y compris le droit à une alimentation adéquate le long du continuum rural-urbain (*Coopération pour le développement*);
32. promouvoir des cadres de responsabilité fondés sur les droits humains qui permettent d'évaluer les rôles, les responsabilités et les mandats aux différents niveaux de gouvernance dans l'élaboration des politiques de sécurité alimentaire et de nutrition, ainsi que les résultats nutritionnels obtenus le long du continuum rural-urbain, tout en encourageant une participation inclusive multi-acteurs dans les plateformes avec des mesures spécifiques pour gérer les conflits d'intérêts (*Responsabilité*).

D. Renforcement des systèmes de données, de recherche et de connaissances pour permettre une meilleure compréhension et un meilleur suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition le long du continuum rural-urbain

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, et les organisations internationales doivent:

33. donner la priorité au renforcement des capacités de collecte, d'analyse et d'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition⁶ le long du continuum rural-urbain, ainsi que concernant les systèmes d'information géographique, la télédétection, les outils numériques et la cartographie participative afin de cibler les zones les plus vulnérables aux perturbations des systèmes alimentaires et d'éclairer la planification à long terme et la réponse aux crises (*Renforcement des capacités*);
34. assurer une ventilation plus fine des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition par localisation géospatiale et par statut socioéconomique et intégrer des données qualitatives pour saisir les dimensions multiples et cumulées de la vulnérabilité le long du continuum rural-urbain (*Ventilation des données*);
35. investir dans des outils, des technologies de l'information et des systèmes numériques qui comblent les lacunes dans les données, notamment dans le segment intermédiaire, et qui rationalisent et simplifient la collecte de données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition tout en améliorant la qualité des données (*Investissement dans la collecte des données*);
36. investir dans le suivi et l'évaluation des politiques et programmes alimentaires et améliorer ce suivi et cette évaluation en mettant en œuvre des cadres d'évaluation complets qui incluent l'évaluation du développement économique, de la durabilité environnementale et d'autres effets socioéconomiques plus larges (*Suivi et évaluation*);
37. investir dans les collectivités locales, les réseaux alimentaires urbains, les universités locales, les organisations de la société civile et les institutions du savoir locales, et apprendre d'eux, afin de tirer parti de diverses connaissances, y compris les connaissances traditionnelles, des outils numériques, des cadres participatifs et des plateformes multipartites. Cette approche garantit la transparence, permet de suivre les progrès et facilite la mise en commun des enseignements, des résultats et des défis entre les villes et entre les secteurs (*Partage des connaissances*);
38. donner la priorité au financement de la recherche interdisciplinaire, y compris la recherche sur l'innovation et la recherche qualitative et participative, qui se concentre sur les complexités de la sécurité alimentaire et de la nutrition le long du continuum rural-urbain, en englobant les pratiques agricoles, la planification urbaine, les dynamiques de la chaîne d'approvisionnement, la santé publique et les sciences sociales (*Recherche interdisciplinaire*).

⁶ Conformément aux [recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition](#).